

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du**  
**8 DECEMBRE 2020**

Ordre du jour : vente de la friche professionnelle dans le bourg : décision sur la préemption par l'EPF, approbation du projet de convention opérationnelle avec l'EPF, acquisition de biens voisins ; compte rendu de la commission du personnel du 21 novembre ; compte rendu de la commission voirie du 5 décembre (projet d'aménagement d'une liaison douce), questions diverses

**Vente de la friche professionnelle dans le bourg - Préemption par l'EPF et convention opérationnelle**

Le conseil a examiné l'étude de faisabilité faite par le CAUE. Cette étude révèle la possibilité de réaliser 7 logements neufs dont 4 locatifs sociaux (LLS) sur les parcelles du périmètre de la DIA et en débordant sur les jardins à proximité. Si la commune faisait l'acquisition de la maison voisine et de ses annexes, il serait possible d'y faire également 4 logements en rénovation (2 dans la maison et 2 dans les annexes). Contact a été pris avec les propriétaires.

Il a également examiné le tableau d'estimation des coûts (acquisition, travaux de déconstruction, dépollution, désamiantage ...) suivant 3 scénarios possibles. Scénario 1 : acquisition des biens figurant dans le périmètre de la DIA (friche professionnelle uniquement), scénario 2 (friche professionnelle + jardins voisins), scénario 3 (friche professionnelle + jardins voisins + maison voisine et annexe – 3 197 m<sup>2</sup>).

Le conseil a choisi le scénario 3 et :

- ⇒ demande l'intervention de l'EPF de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles concernées,
- ⇒ approuve le projet de convention opérationnelle avec l'EPF dont le montant s'élève à 370 000 €, s'engage à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 8 février 2028,
- ⇒ demande à l'EPF de Bretagne d'exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées C n° 1202, 1423, 1439 au prix de 42 000 €, plus 6 300 € TTC de frais d'agence s'il s'avère qu'ils sont dus.

**Compte rendu de la commission du personnel du 21 novembre 2020**

Ecole : demande de renfort pour le nettoyage le midi et le soir en raison du protocole sanitaire contraignant. L'emploi du temps mis en place à la rentrée de septembre était trop lourd pour le personnel en place. Renfort assuré par l'association Horizon Emploi dès le 23 novembre (5 H par jour de classe) et jusqu'au 8 décembre. A compter du 9 décembre, il sera assuré par un agent recruté en CDD pendant la durée du protocole sanitaire renforcé.

Voirie : suite à un arrêt de travail du 24 août au 27 novembre, il s'est avéré nécessaire de recruter un agent en CDD à temps complet du 9 au 27 novembre, contrat prolongé jusqu'au 31 décembre. Le conseil décide de prolonger à nouveau ce contrat jusqu'au 31 mai 2021.

La rémunération de ces agents sera faite sur la base de l'indice majoré 329.

Frais de déplacement : remboursement des frais kilométriques aux agents qui utilisent leur véhicule personnel pour circuler à l'intérieur de la commune pour les besoins de service. Le remboursement sera établi sur la base des kilomètres parcourus et sur le barème des fonctionnaires territoriaux.

**Compte rendu de la commission voirie du 5 décembre**

La commission s'est rendue aux Rabines et à La Ville Gromil pour étudier le projet de création d'un aménagement de sécurité entre les 2 villages. Ce projet est né du changement de l'abribus des Rabines et du danger que représente le carrefour non éclairé. A la suite de quoi, la réflexion a porté sur la

possibilité de faire une extension de l'éclairage public de la Ville Gromil vers les Rabines et ensuite sur l'aménagement de sécurité entre les 2 villages, celui de la Ville Gromil étant amené à se développer du fait du nouveau lotissement privé.

Le conseil municipal a examiné le projet qui peut se décliner en 2 scénarios possibles. Il a décidé :

⇒ d'approuver le principe du projet

⇒ de confier la mission de chiffrage au stade AVP au cabinet GP Etudes de Janzé pour le prix de 920 € HT.

Le projet pourra bénéficier de la subvention au titre du plan de relance 2<sup>ème</sup> phase du Département et d'autres financements seront sollicités (DETR, amendes de police,...)

Le sujet sera ré examiné en conseil municipal le 22 décembre afin d'être en capacité de présenter les dossiers de demandes de subventions avant le 31 décembre.

### **Questions diverses**

Report du recensement de la population : dans le contexte d'épidémie de Covid-19, l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter le recensement de la population en 2022.

DIA : pas de préemption sur la parcelle E 324 située à La Basse Pesnais

Cartes de vœux : étant donné que la cérémonie des vœux ne pourra pas avoir lieu en janvier comme d'habitude, nous enverrons des cartes de vœux. L'imprimerie de l'Horloge de Lanvallay est retenue.